

Conditions de participation des exposants aux Marchés Folkloriques d'Echallens

- 1a. La Commune d'Echallens autorise l'association des marchés folkloriques à gérer l'organisation de cette activité Challengenoise, elle met à disposition les emplacements demandés et la gestion des accès.
- 1b. En cas de litige, le service de police traitera tous problèmes qui altèrent le bon déroulement des Marchés.
2. Les Marchés se tiennent les jeudis de juillet, horaires selon organisation annuelle.
3. Les inscriptions se font dès début janvier sur le site www.mf-echallens.ch, le délai est fixé à :
 - Fin mars.
 - D'avril à juin, les inscriptions seront prises en considération selon la disponibilité des emplacements et la confirmation de paiement fera foi, pour la validation définitive.
- 4a. Dès votre demande d'inscription traitée, vous recevrez de notre part une facture, puis, dès celle-ci acquittée, votre emplacement et votre participation sont validés. La facture mentionne le numéro du stand et les prestations demandées.
- 4b. Nous nous réservons le droit d'attribuer les emplacements et de modifier la configuration des marchés.
- 4c. Un emplacement peut être annulé par le responsable des exposants :
 - Si la marchandise ou l'activité faite sur le stand ne correspond pas avec l'inscription (pas de remboursement).
 - Si le stand n'est pas payé.
 - Si un cas de force majeure oblige l'organisateur à modifier l'implantation des stands, (travaux, rénovation de façade, circulation, configuration spéciale, etc.).
5. La location de l'emplacement est à payer à réception de la facture, pour valider l'inscription. En cas de non paiement avant le 15 juin, le comité se réserve le droit de relouer l'emplacement.
- 6a. Si un exposant inscrit ne peut pas venir pour un Marché, il est prié d'informer au plus vite le comité au numéro 079 919 72 04.
- 6b. En cas de non-participation, si l'exposant a déjà payé sa facture, le remboursement est structuré de la manière suivante :
 - ¾ du montant jusqu'à la fin avril
 - ½ du montant jusqu'à la fin mai
 - ¼ du montant jusqu'à la fin juin
 - Durant le mois de juillet, une demande écrite doit être faite pour motiver un remboursement d'emplacement.
- 7a. Si un exposant n'est pas présent avec son stand sur son emplacement une heure avant l'ouverture officielle, nous disposons de son emplacement, sans aucune possibilité de remboursement.
- 7b. Une heure avant le début des Marchés il ne doit plus y avoir de véhicules en circulation dans le bourg
8. La profondeur maximale admise pour un stand est de 3 mètres.
L'exposant se présentant avec plus que cette dimension, assume lui-même les problèmes générés.
9. L'exposant respecte la dimension de l'emplacement de son stand qui est marqué sur la route.
10. Des parkings signalisés sont à disposition hors du bourg où se tiennent les Marchés.
11. Tous les emplacements ne pouvant pas être alimenté en électricité, les exposants désirant bénéficier de cette possibilité doivent l'indiquer lors de l'inscription.
12. Le démontage des stands n'est pas autorisé avant la fermeture officielle des Marchés.
13. Le comité et l'association ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable d'un éventuel manque à gagner des exposants.
14. L'exposant qui ne tient pas compte des conditions de participation à nos Marchés, le fait au risque de ne plus être accepté à participer dans le futur.

Tarif des emplacements

Activité avec les prix par jeudi et dimensions proposées en mètre linéaire :

<input checked="" type="checkbox"/>	3 mètres	4 mètres	6 mètres	8 mètres	Autres
Artisan	20.- <input type="checkbox"/>	25.- <input type="checkbox"/>	40.- <input type="checkbox"/>	60.- <input type="checkbox"/>	
Fondation Association	20.- <input type="checkbox"/>	25.- <input type="checkbox"/>	40.- <input type="checkbox"/>	60.- <input type="checkbox"/>	
Commerçants	40.- <input type="checkbox"/>	50.- <input type="checkbox"/>	80.- <input type="checkbox"/>	100.- <input type="checkbox"/>	
Carrousel					50.- <input type="checkbox"/>
Cafés restaurant, terrasse, vente en public avec boissons.					100.- <input type="checkbox"/>